

**LOI N°015-2021/AN**

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE  
N° 2020-017/PRES DU 17 NOVEMBRE 2020 PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE  
FACILITE DE CREDIT A L'EXPORTATION CONCLU  
LE 29 SEPTEMBRE 2020, ENTRE LE BURKINA FASO ET  
UNICREDIT BANK AUSTRIA AG, POUR LE FINANCEMENT DU  
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UN CENTRE  
DE RADIOTHERAPIE POUR LE TRAITEMENT DU CANCER  
A BOBO-DIOULASSO**

## **L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021  
et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-017/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de facilité de crédit à l'exportation conclu le 29 septembre 2020, entre le Burkina Faso et Unicredit Bank Austria AG, pour le financement du projet de construction et d'équipement d'un centre de radiothérapie pour le traitement du cancer à Bobo-Dioulasso.

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique  
à Ouagadougou, le 20 avril 2021

ASSEMBLEE NATIONALE  
BOBO-DIOULASSO  
Le Président  
  
**Alassane Bala SAKANDE**

Le Secrétaire de séance



**Maïmouna OUEDRAOGO/SAWADOGO**